

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEYES, JC COURT, S CAVIGLIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIEILHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers  
En exercice : 52  
Présents : 36  
Procurations : 5  
Votants : 41  
Absents : 10

**Secrétaire de séance** : F SOULAVIE

**Absents** : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

**En présence des suppléants non votants** : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

**Objet** : Compte administratif 2023 - Budget annexe ZA BOURDARY.

Le Président Max TOURVIEILHE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Serge REYNIER, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2023 dont les résultats s'établissent comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Recettes	745 649,89 €
Dépenses	745 649,41 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	0,48 €

**Section d'investissement :**

Recettes	745 649,41 €
Dépenses	745 649,41 €
Déficit d'investissement de l'exercice	0,00 €

**Restes à réaliser :**

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €

**Résultats définitifs**

Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	0,48 €

**Excédent de clôture de fonctionnement 2023** 0,48 €

Déficit d'investissement antérieur reporté - 745 649,41 €  
Déficit d'investissement de l'exercice 0,00 €

**Déficit de clôture d'investissement 2023 - 745 649,41 €**

- De dire que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 2 791 312,22 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire ;
- De dire que le résultat de clôture du budget annexe du SYMPAM (en fonctionnement) suite à dissolution, soit 5 696,07 € sera repris au BP 2024 ;
- De dire que le résultat de clôture du budget annexe du SYMPAM (en investissement) suite à dissolution, soit - 158,76 € sera repris au BP 2024.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 avril 2024.

Le Président de séance, Serge REYNIER

